

## Décision n° D2024\_049

### Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2125-1 2°, R2162-15 à R2162-26, R2172-2, R2172-4 et R2172-6,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-XI-48 du 12 novembre 2020 adoptant le Plan pluriannuel d'investissement pour la résilience écologique des collèges 2021-2030 (PREC),

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber directeur général des services,

### décide

**- D'APPROUVER le programme de reconstruction hors site du collège Langevin Travail à Bagnole, ci-annexé ;**

**- D'APPROUVER l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée à cette opération pour un montant de 33 700 000 euros TTC en valeur mars 2024, indiquée à l'annexe ci-jointe ;**



Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20240903-D2024\_049-AR



- **D'AUTORISER le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre (4 candidats maximum) pour la dévolution du contrat de maîtrise d'œuvre afférent à l'opération ;**
- **DE FIXER à 117 000 euros TTC le montant maximum de l'indemnité qui sera allouée à chaque candidat ayant remis un projet conforme au règlement du concours ;**
- **DE SIGNER au nom et pour le compte du Département toutes les pièces utiles au lancement de la procédure de concours et à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les actes y afférents.**

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20240903-D2024\_049-AR